



À la DRFiP35 : Toutes et tous en grève le 22 mars 2018 !

Notre pouvoir d'achat continue de reculer, nos débouchés fonctionnels s'obstruent, et nos déroulements de carrière se réduisent, notamment avec le report de la mise en œuvre du protocole PPCR.

Enfin, pour couronner le tout, le jour de carence, la CSG augmentée mais très partiellement compensée, et de nouveau le gel du point d'indice.

Les règles de gestion, le recrutement, les promotions internes sont passés au même tamis destructeur. C'est le sens des annonces du 1er Ministre le 1er février : plan de départs volontaires, rémunération au mérite...

Pour nos missions, déjà des réformes sont engagées, qui vont affecter très directement nos services et nos missions.

Avec la réforme de la fiscalité locale, c'est peut-être la disparition de la mission foncière. D'ores-et-déjà, la fin annoncée de la TH, couplée avec le PAS et l'obligation totale de télé-déclarer obère très sérieusement l'avenir de la gestion fiscale des particuliers et par voie de conséquence des SIP. La mission cadastrale a du plomb dans l'aile et une absorption par l'IGN ne relève pas du fantasme syndical. La mission contrôle fiscal va se détériorer. La mission informatique, déjà gangrenée par l'intervention du privé pourrait subir une mutualisation ministérielle, voire interministérielle et le statut des personnels suivrait. Le risque d'une prise en main des Préfets sur les missions, leurs conditions d'exercice, les implantations, l'organisation structurelle et la gestion des personnels est réel.

Enfin, le maillage et la présence territoriale de la DGFIP sont en perpétuelle réduction.

Le programme Action publique 2022 (CAP22) débouchera sur des décisions fortement (dé)structurantes pour la DGFIP.

Nous ne sommes pas les seuls à le prédire, notre Directeur Général ne le dément pas et notre ministre s'épanche très largement dans la presse.

La DGFIP constitue en effet pour nos responsables politiques un inépuisable réservoir de suppressions d'emplois. Là encore, nous sommes prévenus, y compris et encore par le DG. Ainsi, selon des sources bien informées, ce sont entre 16 et 18 000 emplois qui pourraient disparaître d'ici 2022 !

Un tabou est tombé, nos missions et leur périmètre sont sur la sellette. Aujourd'hui, plus personne ne garantit leur pérennité. Le comité CAP22 réfléchit notamment :

- à la création d'agences comptables dans les collectivités dites importantes,
- à la fusion des SFACT et des CSP, autrement dit à la fin de la séparation de l'ordonnateur et du comptable,
- à la généralisation des SFACT dans la sphère territoriale,
- à la centralisation du recouvrement tant de l'impôt que des cotisations sociales par un seul opérateur qui pourrait être l'URSSAF.

Pour la DRFiP35, les suppressions d'emplois se sont succédé avec une moyenne d'une trentaine chaque année (un véritable plan social), en moins de 3 ans 7 trésoreries ont été fermées, des services ont été fusionnés ou supprimés (secteurs, SIP, SIE, pôles enregistrement, SPF,...). Le service public et les conditions de travail se dégradent systématiquement, à chaque fusion ou restructuration.

La mission RH est également restructurée, avec la disparition de plus de la moitié des emplois du service et la perte de proximité pour tous les agents de la DRFiP (transfert sur St-Brieuc et Melun). L'expérimentation de l'unification du recouvrement forcé fait craindre pour de nombreux services et emplois (les SIP, le PRS, les postes mixtes), plus spécifiquement pour le 35 : la disparition de la TCA.

Seule notre mobilisation permettra de gagner l'abandon de CAP22, la pérennisation de nos missions et de nos emplois au sein de la DGFIP, l'augmentation de nos rémunérations, la défense de notre statut !

Toutes et tous en grève le 22 mars 2018 !

Toutes et tous dans les manifestations !

(Rennes 10h30 Espl. De Gaulle – St-Malo 10h30 Médiathèque – Redon 17h30 sous-préfecture)

HMI intersyndicales :

15 mars : Rennes Turgot 10h30 – Rennes Magenta : 14h

19 mars : Redon 10h30 – Montfort 14h – Saint-Malo 14h

20 mars : Fougères 10h30 – Vitré 14h30

Les organisations syndicales Solidaires Finances Publiques, CGT Finances Publiques, FO DGFIP et CFDT Finances Publiques se réuniront rapidement après le 22 mars pour débattre des suites à donner.